

# TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

# 133

Jeudi 31 mai 2018

A la Une

Rendez-vous le 26 juin pour les Rencontres des finances publiques de France urbaine



Pour la deuxième année consécutive, France urbaine propose à l'ensemble des acteurs des finances publiques locales d'être parties prenantes du rendez-vous de début d'été : les *Rencontres des finances publiques*.

Les Rencontres se dérouleront cette année le mardi 26 juin, de 14 heures à 18h30 dans les Salons de l'Hôtel de Lassay, à l'Assemblée nationale. Elles s'adressent aux parlementaires, élus locaux, directeurs d'administration centrale, directeurs généraux et financiers de collectivités, universitaires... Elles ont pour objectif de prendre le temps du débat sur les thèmes d'actualité majeurs, en amont de l'examen des projets de loi de finances et projets de loi de finances rectificative.

Il s'agit tout d'abord de débattre des sujets majeurs de l'actualité des finances locales, à savoir la contractualisation financière entre l'Etat et les grandes collectivités (*une grammaire à peaufiner, quelles*



*dispositions législatives à faire évoluer ?*) ; et la refonte de la fiscalité locale (*quel agenda privilégier, quelles priorités partagées ?*).

Ce sera également l'occasion d'illustrer le fait que les débats sur les finances locales méritent d'être menés à l'aune des politiques publiques sectorielles, en retenant, cette année, la thématique des transports, en écho à l'agenda du projet de loi mobilité. A noter que la problématique des ressources financières mobilisées pour le développement de la mobilité sera abordée en partenariat avec le GART (groupement des autorités responsables de transport).

Pour la première édition des Rencontres, en juillet dernier, **Gérard Larcher**, président du Sénat avait ouvert les travaux. Cette année, c'est **Olivier Dussopt**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics qui représentera le Gouvernement, tandis **François de Rugy**, président de l'Assemblée nationale clôturera les débats.

C'est le 26 juin, dans le cadre des Rencontres, que la 3e édition de la publication « *Territoires urbains - Portrait financier* », coproduite par France urbaine et la Banque Postale, sera présentée. Cette 3e édition, intégrant les comptes 2017, visera à dresser un panorama complet du poids des interventions communales et intercommunales dans les 80 principaux territoires urbains au travers d'une double consolidation : 80 budgets intercommunaux et 2844 budgets communaux, budgets principaux et budgets annexes. Cette année, l'étude est complétée d'un zoom sur le logement social dans les territoires urbains.

Consulter le programme [ici](#)

Contact : [Franck Claeys](#)

## En ce moment à France urbaine

### [Projet de loi ELAN : pour une plus forte territorialisation des politiques de l'habitat](#)

31 mai 2018

Au moment où l'Assemblée nationale examine le projet de loi ELAN en séance publique, France urbaine, l'AdCF, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et la Fédération des entreprises publiques locales entendent défendre, dans une plate-forme commune de propositions, une approche territorialisée des politiques du logement. Cette déclaration des collectivités et des fédérations d'organismes de logements sociaux est inédite : elle vise à redéfinir la gouvernance des politiques du logement et à reconnaître le rôle stratégique des communautés et métropoles délégataires des aides à la pierre, en tant qu'autorités organisatrices des politiques du logement sur leur territoire. A ce stade et après examen du texte en commission à l'Assemblée nationale, le projet de loi est particulièrement discret sur les politiques locales de l'habitat, d'où la demande de création d'un titre V additionnel qui y serait consacré.

### **Entériner une vraie décentralisation des politiques du logement**

L'objectif de cette prise de position est de peser dans le débat public et d'interpeller les parlementaires et le gouvernement, afin de promouvoir une approche plus territorialisée des politiques du logement, ajustée aux réalités et contraintes locales, dans la suite du [Pacte de Dijon](#), dont le président de la République a salué récemment la démarche et les contenus. Les évolutions de la société (décohabitation, divorces) et la diversité des situations territoriales (zones tendues/détendues, etc) commandent une plus grande décentralisation des responsabilités opérationnelles dans la gouvernance des politiques du logement.

C'est, au demeurant, la raison pour laquelle le législateur a confié, depuis le milieu des années 2000, aux collectivités des responsabilités croissantes dans le domaine de l'habitat, via la délégation des aides à la pierre, les plans de gestion de la demande ou les politiques de peuplement plus récemment, avec la loi *Egalité et citoyenneté*, adoptée en janvier 2017.

Cette démarche conjointe entérine le partenariat étroit engagé, depuis de nombreuses années, entre les élus



locaux et les organismes de logement social, étant entendu que les élus, maires de grandes villes et présidents de communautés et métropoles sont souvent en première ligne, en ce qu'ils président les offices publics de l'habitat (OPH) de leur territoire.

### **Vers des conventions territoriales de coopération**

Plusieurs axes d'action sont proposés pour renforcer la dynamique de territorialisation des politiques locales de l'habitat, sous la forme notamment d'une convention territoriale de coopération, dont les orientations et les objectifs seraient discutés et définis par les acteurs locaux.

Ces conventions territoriales de coopération seraient établies à l'initiative des collectivités et des organismes de logement social relevant de leur périmètre. Elles aborderaient les orientations et les objectifs des signataires sur les champs concernant :

- l'activité des organismes de logement social : politiques d'entretien et de rénovation, projets de démolition et de restructuration,
- le développement de l'offre nouvelle en locatif comme en accession et la politique de vente,
- les politiques de loyer, les politiques de peuplement, les politiques sociales et de qualité de service des organismes,
- la politique de maintenance.

### **Rénover la gouvernance et les compétences des Comités Régionaux de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)**

Par ailleurs, les quatre signataires promeuvent la rénovation, le renforcement et le renouvellement des instances régionales de régulation des politiques de l'habitat.

Il s'agit là de redynamiser les comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), autour de feuilles de routes claires et de responsabilités renforcées. Il serait bon, en effet, que les CRHH deviennent des instances collégiales pleinement décisionnaires sur les sujets de leur ressort. Animés par le préfet de région et ses services, les nouveaux CRHH devront mieux distinguer leur composante consultative, ouverte aux différentes parties prenantes des politiques du logement de leur composante décisionnaire, resserrée autour des principaux décideurs de la politique du logement, dont les grandes villes, agglomérations et métropoles délégataires des aides à la pierre.

Tout en souscrivant globalement au projet d'encourager la recomposition des organismes de logements sociaux, les signataires considèrent que ce chantier ne pourra être piloté de manière descendante : il convient encore de privilégier des approches horizontales et partagées, ancrées dans les bassins de vie et favorisant les coopérations et les mutualisations. La responsabilité des communautés et métropoles en matière d'habitat nécessite que la capacité de décision au sein des organismes HLM reste étroitement connectée avec les territoires et leurs besoins.

Il est ainsi proposé qu'une commission spéciale du CRHH soit créée pour se prononcer sur les projets de regroupement. Cette commission regrouperait les services locaux de l'Etat, des représentants de collectivités locales et de leurs regroupements (*délégataires et non délégataires*), des représentants des différentes fédérations d'organismes.

Il est proposé également de réunir, au sein des CRHH, un comité régional des financeurs, regroupant les services déconcentrés de l'Etat (dont les correspondants des agences nationales, ANRU, ANAH), les collectivités délégataires au sein de la région (communautés, métropoles ou conseil départemental), des représentants des collectivités non délégataires mais en charge des politiques locales de l'habitat, des représentants des départements, d'associations de locataires, les fédérations de bailleurs sociaux, Action logement, le directeur régional de la Caisse des dépôts, les établissements publics fonciers locaux, etc...

### **Zonages et SRU : des évolutions indispensables**

Dans cette suite et en toute logique, France urbaine et l'AdCF considèrent que le CRHH a vocation demain à se prononcer sur les zonages relevant de son périmètre, l'idée étant que ceux-ci soient simplifiés avec, si possible,



un seul zonage pertinent, au lieu des deux actuels (*l'un sur l'investissement locatif, l'autre pour le logement social*). En filigrane, il pourrait être acté qu'il y ait un zonage par communauté et métropole, afin d'éviter les effets d'aubaine et/ou de frontière.

De même, la recherche d'une plus grande territorialisation doit concerner les conditions d'application de la loi SRU. A l'évidence, la règle des 25% de logements sociaux d'ici 2025, édictée par la loi du 18 janvier 2013 – *même si elle a été aménagée depuis, vers plus de souplesse par la loi Egalité et citoyenneté suscitée* - est difficilement déclinable sur nombre de territoires, à moins de ne faire que du logement social dans chaque opération de construction.

Si France urbaine et l'AdCF ne remettent pas en cause l'objectif et la comptabilisation des 25 % de logements sociaux, elles estiment que l'on gagnerait à revenir à l'esprit de la loi SRU adoptée en 2000, en faisant abstraction de l'horizon 2025, tout en mesurant avec rigueur les efforts triennaux produits par chaque collectivité, en matière de construction de logement social. L'autre possibilité serait de raisonner, à partir de 2019, sur une logique de flux et non plus en stock, ce qui rendrait l'échéance de 2025 plus soutenable.

France urbaine a participé, mardi 29 mai, à une audition parlementaire au Sénat, organisée par **Madame Dominique Estrosi-Sassone**, rapporteure du projet de loi ELAN pour avis, au nom de la Commission des affaires économiques. France urbaine était représentée à cette occasion par **Jean-Pierre Hurpeau**, vice-président délégué à la politique de la ville et à la rénovation urbaine de la métropole du Grand Nancy. A noter qu'après l'Assemblée nationale, le texte est prévu d'être examiné au Sénat en commission les 19 et 20 juin et en séance publique autour du 4 juillet.

#### **A lire également :**

- le texte de la [contribution commune FU/AdCF/USH/FedEPL](#)
- la note préparée pour l'[audition du 29 mai au Sénat sur le projet de loi ELAN](#)
- l'InfoPresse suite au bureau de France urbaine du mercredi 30 mai : [France urbaine contribuera à la relance de l'ANRU](#)

**Contact :** [Emmanuel Heyraud](#)

#### **[Santé : retour sur la Commission France urbaine/AMF et l'audition par la Cour des Comptes](#)**

31 mai 2018

France urbaine et l'Association des Maires de France ont convoqué leur commission Santé mercredi 30 mai dernier, sous la co-présidence de **Bernard Vauriac**, maire de Saint-Jory-de-Chalais et d'**André Rossinot**, président de la métropole du Grand Nancy, secrétaire général de France urbaine et **Isabelle Maicion**, maire de la Ville-aux-Clercs, rapporteure.

La réorganisation de l'accès aux soins a largement été évoquée, illustrée par la présentation de l'enquête du Conseil national de l'ordre des médecins : « Construire l'avenir à partir des territoires – La réforme voulue par les médecins » par son président, le **Docteur Patrick Bouet**.

L'enquête préconise une restructuration de l'accès aux soins sur les territoires et la redéfinition d'offres cohérentes adaptées aux besoins réels de santé sur chacun des bassins de vie. Une meilleure coordination (qui mêle aux côtés des professionnels de la santé élus et usagers) et une offre de formation davantage orientée vers les besoins des territoires sont des composantes essentielles de ce nouveau logiciel de santé.

Un constat partagé par **Elisabeth Belin**, adjointe au maire de Saint-Denis en charge de la santé, qui a présenté le Conseil local de santé mentale (CLSM) de son territoire. Ces CLSM, qui définissent et coordonnent des actions



locales d'amélioration de la santé mentale de la population, mettent en relation élus (qui les président), services de psychiatrie, organismes sociaux et médico-sociaux, services de l'Etat, associations d'usagers, etc. Un gage de vivre-ensemble qui plaide pour une véritable démocratie sanitaire.

Enfin, **André Rossinot**, auditionné ce même jour par la Cour des comptes sur « le rôle des CHU dans l'offre de soins », a rappelé tout l'intérêt d'inclure les élus locaux dans la mise en œuvre des politiques de santé. L'investissement fort des maires et présidents d'intercommunalité, doublé de leur expertise territoriale justifierait leur association aux instances, schémas, contrats de santé ayant un impact direct sur les territoires (instance de gouvernance des hôpitaux, agences régionales de santé, groupements hospitaliers de territoire (GHT) ou encore conseils territoriaux de santé).

Contacts : [Emmanuel Heyraud](#) et [Sébastien Tison](#)



### [David Kimelfeld, président de la Métropole de Lyon, prend la présidence de la commission développement économique de France urbaine](#)

29 mai 2018

La commission « développement économique » de France urbaine s'est réunie pour la première fois, le 22 mai 2018, sous la présidence de **David Kimelfeld**, président de la Métropole de Lyon. Cette séance de travail a permis aux élus et techniciens de l'association d'auditionner **Alain Schmitt**, direction générale des entreprises, sur le « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises »,

dont le texte devrait être présenté en conseil des ministres le 20 juin 2018. France urbaine a pu rappeler à cette occasion la nécessité d'associer étroitement les territoires, au premier rang desquels les métropoles et grandes intercommunalités, dans la constitution de guichet unique à l'export et à l'international, dans une logique de subsidiarité respectueuse du formidable effet d'entraînement de ces territoires.

La seconde partie de la Commission a permis d'accueillir **Céline Lains**, directrice du programme urbanisme et cohésion sociale au Secrétariat général pour l'investissement. Les élus et techniciens de France urbaine ont ainsi pu interroger les services de l'Etat sur la mise en œuvre du Grand Plan d'Investissements de 57 milliards d'euros (dont 10 milliards d'euros provenant du PIA3), la provenance des crédits mobilisés et l'articulation, notamment, avec l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires innovants de grande ambition » en cours sur les territoires.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

**Act'Urbaines**

[Elisabeth Borne, ministre des transports, à France urbaine](#)



31 mai 2018



C'est au pôle Joubert, où siègent le GART, l'AdCF, la FNAU et bien sûr France urbaine, que la ministre a animé lundi 28 mai une réunion de travail sur la loi d'organisation des mobilités.

Avec toutes les associations d'élus, celles des usagers et les acteurs des transports et de la mobilité, nous avons pu échanger pour une « alliance des territoires », dans l'esprit que nous portons.

La suppression des « zones blanches de mobilité », qu'elles soient territoriales ou sociales, la reconnaissance de la capacité des territoires à innover ou le volontarisme environnemental sont autant de priorités qui nous concernent tous.

Après avoir reçu les élus de France urbaine autour de **Jean-Luc Moudenc**, grâce à de très nombreuses réunions efficaces de travail, nous avons enfin expérimenté ce que, dès Arras, nous appelions de nos vœux : la responsabilité partagée et la co-production de ses « outils » législatifs.

L'unanimité exprimée le 28 par tous les acteurs, sans exception, confirme que, sans nier d'éventuels désaccords et chacun étant dans son rôle, cette méthode est la bonne.

Nous avons travaillé ensemble, ce qui a permis, grâce au rôle majeur de **Louis Nègre**, de voir enfin l'ensemble de nos associations, s'exprimant sans cacophonie, être non seulement associées mais très souvent entendues.

C'est ainsi que la ministre, sollicitée par **Jean-Luc Rigaut**, a conclu en acceptant le principe de réunions semestrielles pour la mise en œuvre de la loi LOM, qui se tiendront ... au pôle Joubert !

Contact : [Etienne Chauffour](#)

## [Signature d'un protocole d'accord entre la Métropole du Grand Nancy et la commune de l'île de Gorée](#)

31 mai 2018



Conduite par **André Rossinot**, président de la Métropole du Grand Nancy et Secrétaire général de France urbaine, une délégation d'élus de la métropole s'est rendue, du 19 au 23 mai 2018, sur l'île de Gorée, au Sénégal.

Si les deux collectivités ont tissé des liens ces dernières années, cette mission a marqué une nouvelle étape dans le développement de leur relation notamment à travers la signature d'un protocole d'accord.

En effet, les échanges nourris avec le conseil municipal de Gorée, présidé par **Augustin Senghor** et les élus du Grand Nancy, parmi lesquels **Bertrand Kling**, Vice-président délégué à l'assainissement et **Eric Pensalfini**, Vice-président délégué aux sports, ont permis, au cours de plusieurs réunions, de préciser davantage et de façon plus opérationnelle, les champs de collaboration qui pourront s'établir entre le Grand Nancy et ses communes d'une part et la Commune de l'Île de Gorée d'autre part.

La convention de partenariat qui unit France urbaine et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères permettra d'apporter un soutien à la mise en œuvre des différents projets identifiés, notamment grâce aux différents dispositifs de financements existants (appel à projets annuel, loi Oudin-Santini, 1% déchets, Programme d'appui aux collectivités thématique des collectivités territoriales (PACT), etc.

A l'issue des différentes réunions de travail organisées avec les membres du conseil municipal de l'Île de Gorée, l'ambassade de France ou encore le Ministère de la culture, il a été convenu de mettre l'accent sur les thématiques suivantes :



Maire de Gorée, VP de Nancy Métropole, Ministre de la Culture, André Rossinot

### **Environnement et préservation des ressources**

Forte d'un passé marqué par l'histoire de l'esclavage, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, l'île de Gorée, située au large de Dakar, reçoit plus de 500 000 visiteurs chaque année pour une population locale de 2500 habitants. Un tel afflux de visiteurs n'est pas sans conséquences sur l'environnement ou encore sur la préservation du patrimoine.

Les objectifs de développement de l'île de Gorée prennent en compte à la fois la volonté d'améliorer les conditions de vie des habitants de Gorée et celle



d'accueillir au mieux les visiteurs dont le nombre ne fait que s'accroître. La labellisation "patrimoine mondial de l'UNESCO engage également la commune à maintenir un haut niveau d'exigence en matière environnementale" d'autant que la commune de Gorée aspire à devenir, dans un futur très proche, la première ville africaine certifiée ISO 14001.

Ainsi, les questions liées à la qualité de l'eau, à l'assainissement ou encore au traitement des déchets apparaissent prioritaires.

Cet axe de coopération est en cohérence avec les priorités qui s'expriment à travers l'arrangement administratif en cours 2017 -2019 signé entre le MEAE et le Ministère sénégalais de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGTDAT) relatif à la coopération décentralisée franco-sénégalaise

### **Ingénierie**

D'une façon générale, dans les problématiques liées à la protection de l'environnement comme dans d'autres domaines, tel le patrimoine par exemple, la métropole du Grand Nancy est en mesure d'apporter un appui en ingénierie à la commune de Gorée, dans des conditions et selon des modalités qui restent à convenir. Une labellisation du Grand Nancy au programme d'appui mis en place par le ministère français des affaires étrangères constituerait un levier efficace pour mobiliser des experts. Depuis 2011, la DAECT (Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales) a mis en place ce programme novateur qui permet aux collectivités de mobiliser leur expertise pour le développement des partenariats de coopérations décentralisées. Il soutient les autorités locales françaises qui n'ont pas encore de programme de coopération décentralisée dans un pays-cible et qui souhaiteraient en développer un.

### **Jeunesse, éducation, sport et santé**

Les échanges ont été très riches sur ces sujets. Des collaborations très concrètes sont possibles en la matière. Des initiatives comme des séjours ou échanges scolaires et d'enseignants sur les deux territoires sont proposés et devront être approfondis. La métropole est prête à examiner les souhaits de collaboration qui s'exprimeraient dans le champ sportif et, en particulier, en matière de sport de haut niveau. S'agissant de la santé, la commune de Gorée fera connaître ses attentes auxquelles le Grand Nancy sera particulièrement attentif.

### **Préservation du patrimoine**

Les élus goréens ont évoqué avec beaucoup d'inquiétude le sort des immeubles historiques actuellement vacants et dont l'état sanitaire est de plus en plus compromis.





La commune n'étant pas propriétaire des bâtiments, elle n'est pas en mesure d'en maîtriser l'évolution ou l'affectation.

Les deux parties partagent cette inquiétude sur une situation qui ne plaide pas en faveur d'un développement économique harmonieux et durable d'un territoire bénéficiant par ailleurs d'une grande visibilité liée à son classement prestigieux au titre du patrimoine de l'humanité.

Le Grand Nancy se fera bien volontiers l'avocat de la commune de Gorée auprès des autorités et instances décisionnelles compétentes et se déclare prêt à réfléchir à des modalités d'appui, notamment en matière d'ingénierie (métiers du patrimoine, création d'une fondation, ingénierie de mécénat etc..).

### **Tourisme**

La question du tourisme apparaît également centrale. La métropole, avec son outil de développement touristique qu'est l'office métropolitain du tourisme, est prête à étudier les modalités d'une collaboration et d'échanges de bonnes pratiques en la matière.

A l'issue de la signature du protocole d'accord, les parties ont convenu de se concerter de façon régulière sur les champs de coopération décrits plus haut ainsi que sur les bonnes pratiques applicables aux différentes matières dont il est question. Le président de la métropole et le maire de Gorée désigneront les élus et les collaborateurs qui constitueront le comité de pilotage chargé de suivre la réalisation des projets lequel se réunira au minimum une fois par an pour rendre compte des suites réservées aux différents axes de collaborations identifiés.

Contact : [Kader Makhlouf](#)

### **[Calendrier parlementaire semaine du 28 mai 2018](#)**

31 mai 2018



Calendrier de la semaine du 28 mai 2018

Contact : Chloé Mathieu



## Communiqués de presse

31 mai 2018

[Les associations d'élus et les parties prenantes de la mobilité ont rencontré la Ministre des Transports au sujet du projet de Loi d'Orientation sur les Mobilités](#)

31 mai 2018

[INFO PRESSE : France urbaine contribuera à la relance de l'ANRU](#)

## Agenda

06 juin 2018

[Commission Finances, le 6 juin 2018](#)

12 juin 2018

[Commission DDTE, le 12 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Education, le 20 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Sécurité, le 20 juin 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018

[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris [www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)

**URL source:** <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg133-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>